

## REGLEMENT JEU CONCOURS DEDICACES VCP PARIS 2017

1. La Société Live ! by GL Events, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 541 777,00 Euros, sise 24 rue Saint Victor 75005 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 780 153 862, organise dans le cadre de l'événement VIDEO CITY PARIS 2017 (ci-après le « Salon »), du 3 mars au 3 avril 2017, un jeu concours avec obligation d'achat, exclusivement ouvert aux acheteurs d'un billet d'entrée pour VIDEO CITY PARIS 2017, à l'exception des membres du personnel et des membres du Conseil d'Administration du Salon.
2. Ce jeu est ouvert aux personnes mineures de plus de 8 ans.
3. Pour participer, il suffit de se connecter, du **3 mars au 3 avril 2017 23h58** sur le site [www.videocityparis.com](http://www.videocityparis.com), rubrique « dédicaces » muni de tes identifiants de compte Video City Paris créé lors de l'achat du billet pour le Salon.
4. Après s'être connecté à ton compte Video City Paris, il conviendra de choisir, tes 5 YouTubers favoris dans la liste des YouTubers qui seront présents pour une séance de dédicace lors de l'événement VIDEO CITY PARIS. La liste des youtubers participant aux séances de dédicace – sur l'ensemble des youtubers présents lors du Salon- sera dévoilée le 3 mars 2017. Live ! by GL events décline toute responsabilité pour le cas où un ou plusieurs youtubers annule, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, sa participation aux séances de dédicaces.
5. La participation sera validée à réception de la confirmation d'un email. Seules les adresses email valides seront prises en compte pour une participation au tirage au sort.
6. La participation au jeu est limitée à une inscription au module de jeu par billet et ce, quelle que soit la date à laquelle la participation est validée. Pour un billet permettant une entrée sur les deux jours de VIDEO CITY PARIS, il est donc autorisé de jouer deux fois.  
  
Jusqu'à deux places de dédicace pourront être gagnées (ex : avec un billet deux jours, le participant a une chance par jour de gagner pour deux places possibles à gagner).
7. La liste des lots est la suivante : 8500 places permettant une participation à une séance de dédicace des youtubers dont la liste sera dévoilée le 3 mars 2017. Le transfert du domicile du gagnant vers le site où se tient la séance de dédicace n'est pas compris.
8. Les gagnants seront déterminés parmi les inscrits sur le module du jeu du site [www.videocityparis.com](http://www.videocityparis.com), par tirage au sort effectué de manière aléatoire le 4 avril 2017.
9. Les gagnants seront avertis personnellement par courrier électronique et/ou téléphone et devront être en possession du billet où figure le numéro enregistré lors de leur participation. Les modalités de participation à la séance de dédicace remportée leur seront indiquées à cette occasion.
10. Les gagnants ne pourront prétendre à une quelconque échange ou contrepartie en espèces.
11. Si les gagnants ne peuvent-être informés ou s'ils ne demandent pas à bénéficier des places de séance de dédicace gagnée, les places de dédicaces non réclamées au plus tard le 8 avril 2017 seront perdues pour les participants et demeureront la propriété de Live ! by GL events qui pourra en disposer à sa convenance.

## REGLEMENT JEU CONCOURS DEDICACES VCP PARIS 2017

12. La Société Live ! by GL Events pourra diffuser le prénom, la commune de résidence et la photographie du gagnant à des fins de communication informationnelles et/ou promotionnelles, en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant et en se conformant à la législation en vigueur.
13. La Société Live ! by GL Events ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment un cas de force majeure ou le fait d'un tiers –en ce compris dans l'hypothèse où l'un des youtubers devant effectuer une séance de dédicace est absent ou indisponible pour quelque cause que ce soit-, susceptibles de perturber, modifier ou annuler le jeu.
14. Conformément à la loi informatique et liberté du 6/01/1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès aux informations qui les concernent en s'adressant à Live ! by GL events, Video City Paris, 24 rue Saint Victor 75005 Paris.
15. Le fait de participer au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à toute action de recours. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus, seront tranchés par Live ! by GL events.
16. Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique concernant le jeu et l'interprétation ou l'application dudit règlement ainsi que sur le nom des gagnants.
17. Live ! by GL events se réserve le droit si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
18. Tout gagnant arrivant en retard ou manquant, pour quelque raison que ce soit, la date et l'heure fixés pour le créneau de dédicace remporté ne pourra faire aucune réclamation à ce titre et ne pourra se voir proposer un autre créneau.
19. La Société Live ! by GL Events sera seule compétente pour régler tout litige portant sur l'application du présent règlement. Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.